

LE LAVOIR MUNICIPAL

Cahier des charges pour l'adjudication de la construction du lavoir



*Cahier des charges pour l'adjudication
des travaux de construction d'une borne-fontaine
et d'un lavoir-abreuvoir public, au quartier du
Boulevard St-Martin, à Flayosc, Var*

Extrait des délibérations du Conseil municipal du 27/07/1869

Séance du 27 Juillet 1869.

Adjudication du lavoir et de la borne-fontaine. Le Conseil municipal de la commune de Flayosc, extra-ordinairement assemblé dans le lieu accoutumé de ses séances en vertu d'une autorisation spéciale de M. le Préfet en date du 19 de ce mois de Juillet. Présents M. de, Adrien, Brouzet, Brouzet, Brouzet, Dol, Gros, Gros, Héraud, Héraud, Léon, Henri, Villayrac, Brouzet et Evrin, sans.

M. de, Président, donne lecture du cahier des charges de l'adjudication des travaux de construction du lavoir-abreuvoir public et de la borne-fontaine du Boulevard St-Martin, et invite le Conseil municipal à l'approuver. Deux membres du Conseil sont désignés pour assister à l'adjudication.

Le Conseil,

Considérant que le cahier des charges dont il vient d'être donné lecture conforme aux clauses et conditions susdites, approuve le cahier des charges et désigne M. de, Brouzet et Héraud, Henri pour assister à l'adjudication.
Fait à Flayosc, le 27 juillet 1869

*Villayrac Brouzet Brouzet
Brouzet Gros Héraud
Gros Héraud Dol
Héraud Henri*

Le lavoir est remarquable par ses dimensions et sa configuration biscornue qui obligea les artisans menuisiers à de véritables prouesses pour l'architecture de la toiture.

L'acte de naissance du grand lavoir est signé au cours de la séance du 27 juillet 1869 du Conseil Municipal. Ce jour-là, il est fait lecture du cahier des charges de l'adjudication pour la construction d'un lavoir-abreuvoir et d'une petite borne-fontaine.